

STOP AU DÉTOURNEMENT DE L'ARGENT PUBLIC VERS LE PRIVÉ

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE DÈS 3 ANS

UN PRÉTEXTE POUR FINANCER LE PRIVÉ

Avant la loi de septembre 2019, **96,8 % des enfants** de 3 ans étaient déjà scolarisés : cette réforme n'a donc pas créé un droit nouveau pour les enfants.

Elle a surtout créé une **obligation financière supplémentaire pour les communes**, qui doivent désormais financer les maternelles privées sous contrat (dont ATSEM).

SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE : + 25 000 €/AN SONT MAINTENANT VERSÉS À UNE ÉCOLE PRIVÉE

Ces sommes manquent aujourd'hui à l'école publique, aux locaux (entretien, rénovation), au périscolaire, à l'accompagnement des élèves.

UNE ÉCOLE LAIQUE

ET PRIVÉE ?

L'enseignement catholique représente **96%** de l'enseignement privé sous contrat.

Ce réseau revendique de plus en plus **un projet éducatif différencié**. Ses prises de position montrent que ces établissements défendent **des orientations idéologiques propres**, tout en bénéficiant de financements publics.

PHILIPPE DELORME :

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

« L'ÉCOLE CATHOLIQUE NE FAIT PAS PAREIL ET ASSUME QUE SON PROJET ÉDUCATIF NE SOIT PAS NEUTRE. »

Sur les programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS), alors que **8 violences sexuelles sur 10** sur les mineurs sont commises **dans le cercle familial**, la direction nationale et l'APEL ont publiquement contesté certains contenus, estimant qu'ils peuvent « heurter l'action éducative des familles ».

L'Ecole doit garantir un cadre commun républicain, seule l'Ecole publique le garantit. L'argent public ne devrait pas financer des établissements qui assument un projet qui conteste et cherche à affaiblir des contenus de prévention, d'égalité et de lutte contre les discriminations (dont la protection des mineurs, consentement, LGBTQIA+, sexisme).

FINANCÉ PAR LES COMMUNES DES LANDES

UN RÉSEAU PRIVÉ [TROP] BIEN IMPLANTÉ.

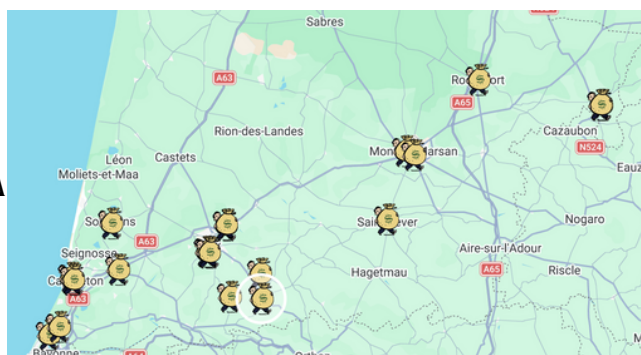
SANS OUBLIER L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ ET LE SUPÉRIEUR PRIVÉ QUI POSENT AUSSI PROBLÈME ...

Dans les Landes, on compte **plusieurs dizaines d'établissements privés sous contrat**, répartis sur le territoire, privant les écoles publiques d'élèves qui permettraient de parfois sauver des classes ou d'exiger plus de moyens de l'État, c'est la double peine !

BEAUCOUP L'IGNORENT : LE FORFAIT COMMUNAL CONTRAINT À FINANCER DES ÉLÈVES SCOLARISÉS DANS LE PRIVÉ AILLEURS.

Ce forfait doit être strictement limité aux dépenses liées à l'enseignement. La loi interdit d'y inclure : la cantine, la garderie, les activités périscolaires, les subventions déguisées.

Pourtant, **ces règles sont trop souvent contournées ou mal contrôlées.**



LA MIXITÉ DU PUBLIC : FACTEUR DE RÉUSSITE ENTRAVÉE 80% DES FAMILLES

LE TRI SOCIAL ET LA SÉGRÉGATION DU PRIVÉ 20% DES FAMILLES

Quand le public accueille gratuitement, dans un cadre laïque et transparent, tous les élèves sans distinction et pourvoit notamment à l'accès à l'éducation des élèves en situation de handicap, la France connaît une forte ségrégation scolaire entre établissements publics et privé avec 20% des familles qui choisissent le privé et trop souvent l'entre-soi. Ainsi en grande majorité des écoles privées sous contrat accueillent un public plus favorisé socialement et scolairement, contribuant à creuser les inégalités. **Leurs "meilleurs résultats" affichés ne sont pas pédagogiques mais sociaux et sont liés à la sélection des élèves.**

UNE MEILLEURE MIXITE DES ELEVES EST FACTEURS DE REUSSITE DE TOUTES ET TOUS LA MIXITE :

- FAVORISE DE MEILLEURS APPRENTISSAGES
- RENFORCE L'ÉGALITÉ DES CHANCES
- AMÉLIORE LA COMPRÉHENSION ET LA COOPÉRATION
- AUGMENTE LE BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE

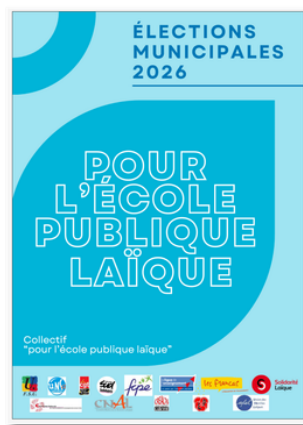
Dans le département où le pôle espoir régional de basket a été honteusement déplacé dans un établissement privé, il est nécessaire de rappeler que financer excessivement le privé avec de l'argent public, c'est affaiblir volontairement l'école qui fait vivre l'égalité républicaine. Choisir le public c'est favoriser une plus grande réussite individuelle et collective de tous les élèves tout en construisant une société plus humaine.

NOS EXIGENCES POUR LES MUNICIPALES 2026

NOUS DEMANDONS AUX CANDIDAT-ES DES ENGAGEMENTS CLAIRS :

- Priorité budgétaire et organisationnelle à l'école publique laïque.
- Application stricte du forfait communal, sans dépassement.
- Refus de tout financement communal du périscolaire privé.
- Transparence totale des budgets.
- Soutien actif à la mixité scolaire.
- Défense de l'inclusion et des moyens humains.

POUR CELA LE LIVRET NATIONAL EST UNE AIDE PRÉCIEUSE.



LE LIVRET COMPLET À
DESTINATION DES
CANDIDAT-ES PUIS DES
MAIRES ET ÉLU-ES



POUR LES CITOYEN.NES LES QUESTIONS À POSER AUX CANDIDATES ET CANDIDATS

POUR FAIRE VIVRE L'ÉCOLE PUBLIQUE ET LAÏQUE, VOUS ENGAGEZ-VOUS A :

- Calculer le forfait communal du privé au plus juste, sans inclure les dépenses périscolaires du public ?
- Ne pas aider indirectement le périscolaire du privé (personnel municipal, dons en nature).
- Contrôler strictement le financement des écoles privées accueillant des élèves de la commune en dehors de la commune ?
- Ne donner aucune subvention facultative ou facilitée aux collèges et lycées privés, prioriser les établissements publics dans l'accès aux équipements et services de la mairie ?
- Interdire les signes religieux dans les locaux de restauration scolaire ?
- Ne faire aucune discrimination religieuse liée à l'alimentation à la cantine ?
- Rester totalement neutre dans les fonctions d'état civil et de police judiciaire ?
- Appeler à la suppression des lois Falloux et Debré qui favorisent le financement public du privé et créent des inégalités ?
- Appeler à supprimer la loi de 2021 instaurant le contrat d'engagement républicain, jugée contraire aux lois de 1901 et 1905 ?